

COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE CROULT ENGHIEU VIEILLE MER

*28 septembre 2018 - Bonneuil-en-France - 9h30
(Séance plénière n°11)*

Compte-rendu

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Croult Enghien Vieille Mer s'est réunie le vendredi 28 septembre 2018, à 9h30, à Bonneuil-en-France (Val d'Oise), dans les locaux du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique (SIAH) des vallées du Croult et du Petit Rosne.

Les pièces suivantes ont été envoyées avec la convocation :

- *Compte rendu de la CLE du 07 décembre 2017*
- *Projet de SAGE (PAGD – règlement - évaluation environnementale)*

Vingt-sept (27) membres de la CLE étaient présents à cette séance. Dix-sept (17) membres de la CLE avaient donné pouvoir pour être représentés.

	Nb total de membres	Présents	Pouvoirs
Collège des élus	37	11	11
Collège des usagers	17	10	4
Collège de l'Etat	12	6	2
Total	66	27	17
		44	
Quorum des 2/3		44	

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la CLE du 7 décembre 2017
2. Présentation du projet de SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer
3. Adoption du projet de SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer à soumettre à la consultation du public

Étaient présents ou représentés :

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux			
NOM	FONCTION	Présent	Représenté
Monsieur Claude BODIN	Conseil Régional d'Ile de France		✓
Monsieur Paul-Edouard BOUQUIN	Conseiller municipal de Domont	✓	
Monsieur Alain BOURGEOIS	Maire d'Ezanville	✓	

Monsieur Joël BOUTIER	Maire de Groslay		✓
Monsieur Jean-Pierre DAUX	Conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée	✓	
Monsieur Jean-Paul FAUCONNET	Maire-adjoint de Rosny sous Bois		✓
Monsieur Didier GUEVEL	Maire de Le Plessis Gassot	✓	
Monsieur Jean-Luc HERKAT	Vice-Président de la communauté d'agglomération Roissy pays de France	✓	
Monsieur Jean-Jacques JENNÉ	Conseiller municipal délégué du Bourget	✓	
Monsieur Christian LAGRANGE	Vice-Président de l'Établissement Public Territorial Est ensemble	✓	
Madame Anita MANDIGOU	Adjointe au Maire de Goussainville	✓	
Monsieur Gilles MENAT	Adjoint au Maire de Baillet-en-France		✓
Monsieur Guy MESSEGER	Président du SIAH Croult et Petit Rosne	✓	
Monsieur Sébastien MEURANT	Maire de Saint-Leu-la-Forêt	✓	
Monsieur Mathieu MONTES	Vice-Président de l'EPT Terre d'envol		✓
Monsieur Patrick OLLIER	Président de la Métropole du Grand Paris		✓
Monsieur Jean Abel PECAULT	Conseiller municipal du Prés St Gervais		✓
Madame Eugénie PONTHER	Adjointe au Maire d'Épinay-sur-Seine		✓
Monsieur Jacques RENAUD	Vice-Président du PNR Oise Pays de France		✓
Madame Nadine SENSE	Adjointe au maire de Franconville	✓	
Monsieur Philippe SUEUR	Maire d'Enghien les Bains		✓
Monsieur Azédine TAIBI	Membre du conseil d'administration du SIAAP		✓
		11	11

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations			
ENTITÉ	NOM	Présent	Représenté
Aéroport de Paris	Monsieur Eric CHAUVIERE	✓	
ASSARS	Monsieur Daniel NENIN	✓	
Association Aulnay Environnement	Monsieur Christian BAUSSON	✓	
Association Environnement 93	Monsieur Robert HALIFAX	✓	
Association Val d'Oise Environnement	Monsieur Bernard LOUP	✓	
Chambre départementale de Commerce et d'industrie du Val d'Oise	Monsieur Frédéric VERNHES	✓	
Chambre interdépartemental d'agriculture d'Ile de France	Monsieur Guillaume MORET	✓	
FPPMA 75, 92, 93, 94	Monsieur Jean-Noël HUETTE	✓	
FPPMA 95	Monsieur Bernard BRETON		✓
Syndicat des propriétaires fonciers non bâtis	Monsieur SAGOT		✓

Service des canaux de la Ville de Paris	Monsieur Jean-François RAUCH	✓	
SIAEP Nord d'Ecouen	Monsieur Bernard BESANCON	✓	
SEDIF	Monsieur François HANET		✓
UFC Que Choisir	Monsieur Michel MARQUETTE		✓
		10	4
Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics			
ENTITÉ	NOM	Présent	Représenté
Agence de l'Eau Seine-Normandie	Madame Lydia PROUVÉ	✓	
Agence Française de la biodiversité	Monsieur Magali CHARMET		✓
ARS	Madame Astrid RÉVILLON	✓	
DDT du Val d'Oise	Monsieur Ulrich DREUX	✓	
DRIEE Ile-de-France	Madame Magali JOURNET	✓	
EPA Plaine de France	Madame Alexandra ESPINOZA	✓	
Préfecture du Val d'Oise	Monsieur le sous-préfet de Sarcelles		✓
Préfecture de la Région Ile-de-France	Madame Claire MAYET	✓	
		6	2

Étaient également présents :

Mme Catherine GIRARD (Sous-Préfecture de Sarcelles), **Mme Déborah TANGUY** (SIAH), **Mme Amparo MARTAUD** (SIARE), **M. Bernard BREUIL**, **Mme Véronique LANIER**, **Mme Nathalie SOUKSAVAT**, **Mme Marjorie LAMARRE** et **M. Patrice DUPONT** (CD93 – DEA93), **Mme Peggy NARGEOT** (EPT Grand Paris Grand Est), **Mme Murielle VANNIER** (CA Val Paris), **Mme Aurélie STOFFEL** (CA Roissy Pays de France), **Mme Joëlle ADJADI** (SIAAP), **M. Joachim ROGEON** (Chambre d'agriculture de région Ile de France), **M. Jeremy JEANNEAU** (Agence de l'Eau), **M. Dominique LEGUY** (Adage Environnement), **Mme Déborah ABHERVE** (ASCA), **Mme Emmanuelle PAILLAT** (Cabinet Paillat, Bory, Conti) et **Mme Aline GIRARD** (SAGE Croult Enghien Vieille Mer) .

Étaient excusés :

M. Michel ADAM (Dugny), M. Belaïde BEDREDDINE (CD95) , M. Jean-Pierre ENJALBERT (SIARE), M. Dominique BAILLY (Vaujours), M. Anthony DAGUET (Aubervilliers), M. Daniel DESSE (CD95), M. Jacques MAHEAS (EPT Grand Paris Grand Est), M. Gilles POUX (La Courneuve), , M. Bertrand KERN (EPTB Seine Grand Lacs),

Ouverture de la séance par Monsieur Guy MESSAGER

La séance est ouverte à 9h45 par Monsieur Guy Messenger, Président de la CLE, après avoir vérifié que le Quorum des 2/3 des membres présents ou représentés, nécessaire pour adopter le projet de SAGE, est atteint.

« Bonjour à toutes et à tous,

Chers membres de la CLE, je vous remercie d'être présent ce jour à cette réunion de la CLE particulièrement importante, puisque nous allons, je l'espère, adopter le projet de SAGE qui sera soumis à la consultation du public.

Le SAGE ne doit pas être vu comme une contrainte supplémentaire, un empêchement de faire. La réglementation dans le domaine de l'eau s'impose en effet à tous. Le SAGE a pour vocation de s'appuyer sur cette réglementation pour constituer un levier de transformation utile au territoire, qui se traduira par une valorisation sociale, une amélioration du cadre de vie, une prise en compte plus importante de l'écologie au sens noble du terme.

Les cours d'eau de notre territoire ont subi de nombreuses altérations au cours de ces cinquante dernières années et même d'avantage. Servant d'égouts, ils ont été progressivement canalisés et enterrés pour pallier aux nuisances qu'ils génèrent. Les zones humides ont été remblayées et l'imperméabilisation progressive du territoire a modifié l'écoulement naturel des eaux provoquant de nombreuses inondations.

La volonté de notre SAGE est aujourd'hui de redonner de la place à l'eau dans notre territoire... place que l'eau n'aurait jamais dû perdre !!!

Pour rédiger les documents qui vont vous être présentés, de nombreux acteurs (collectivités, usagers et état, acteurs du monde agricole, acteurs de l'aménagement... y ont travaillé pendant de longues années. Nous avons réussi, je crois, à instaurer dans nos débats un climat de confiance, de respect et d'écoute.

Le bassin versant du Croult, celui du ru d'Enghien et le nord du département de Seine Saint Denis (autour des canaux, de la Morée, de la Veille Mer) constitue désormais un territoire unifié au sein du SAGE dans lequel la gestion de l'eau est fondamentale, et permettez-moi, modestement de m'en féliciter.

Le projet qui est présenté aujourd'hui, est le fruit d'un travail concerté. Les 10 réunions du comité de rédaction, auxquelles une trentaine de structures différentes ont participé, ont permis à chacun d'apporter sa pierre à l'édifice, et de faire remonter des points de vigilance technique, juridique, de gouvernance de plus en plus précis au fil des versions successives. Et j'en prend pour preuve la réunion qui s'est encore tenue avant-hier, mercredi 26 septembre, avec Mme Ritz Ceccherini et Mme Aurélie Stoffel de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France, en compagnie de Mme Aline GIRARD, de M. DidierGuevel et moi-même.

C'est donc ce travail en commun qui nous a permis d'aboutir au projet qui vous est proposé aujourd'hui. Ce projet ne constitue pas la version finale du SAGE puis qu'il doit être soumis à la consultation du public. Dès fin octobre, l'ensemble des collectivités territoriales (commune, communauté d'agglomération, établissement public territorial, départements, région....) et leurs groupements ayant une compétence eau ainsi que les organismes consulaires seront consultés sur le projet de SAGE pour donner leur avis et faire remonter leurs ultimes remarques. Ensuite viendra le temps de l'enquête publique programmée pour juin 2019.

Pour finir, permettez-moi d'insister sur trois points :

- Le SAGE est une réelle opportunité pour se réapproprier notre territoire et pour redonner toute sa place à l'eau.
- Le rôle de coordination est un élément majeur dans le domaine de l'eau.
- La réussite de la mise en œuvre du SAGE est le fruit d'un effort collectif qui doit être porté par chacun d'entre nous. »

Merci de votre attention.

Approbation du compte rendu de la CLE du 7 décembre 2017

M. MESSAGER demande à l'assemblée si, à la lecture du document qui leur a été transmis avec l'invitation, celle-ci a des modifications à apporter.

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote à main levée.

Résultat du vote :

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Le compte rendu de la CLE du 07 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Présentation du projet de SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Le projet de SAGE composé d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et d'un règlement est présenté par Mme Aline GIRARD, animatrice du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, M. Dominique Leguy et Mme Déborah Abhervé des bureaux d'études Adage Environnement et ASca.

Le présent projet de SAGE est la déclinaison directe de ces enjeux du territoire et de la stratégie adoptée par la CLE en novembre 2016, consistant à redonner de la place à l'eau sur le territoire.

Le PAGD se compose de 79 dispositions répartis dans six objectifs généraux et 18 sous objectifs :

- Redonner de la place à l'eau dans les dynamiques d'aménagement du territoire pour rendre visible l'eau et ses paysages en maîtrisant les risques
- Rééquilibrer les fonctions hydraulique, écologique et paysagère des cours d'eau, des infrastructures hydro-écologiques et des milieux aquatiques diffus pour soutenir la création d'un lien social
- Fixer une ambition pour la qualité des eaux superficielles
- Développer des usages créateurs de lien social autour de l'eau
- Engager la reconquête patrimoniale des eaux souterraines et la pérennisation de leurs usages
- Organiser et faire vivre la gouvernance du SAGE

La portée juridique du PAGD est basée sur un rapport de compatibilité. Une fois le SAGE approuvé par arrêté préfectoral, l'ensemble des décisions administratives prises dans le domaine de l'eau, les documents d'urbanisme ainsi que les schémas régionaux et départementaux des carrières devront être compatibles ou rendus compatibles avec les objectifs généraux et les sous-objectifs du PAGD dans un délai de trois ans à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral approuvant le SAGE.

Le règlement, se compose de 6 articles :

- Article 1 : Gérer les eaux pluviales à la source et maîtriser les rejets d'eaux pluviales des IOTA ou ICPE dirigés vers les eaux douces superficielles
- Article 2 : Gérer les eaux pluviales à la source et maîtriser les rejets d'eaux pluviales dirigés vers les eaux douces superficielles des cours d'eau, pour les aménagements d'une surface comprise entre 0,1 et 1 ha
- Article 3 : Encadrer et limiter l'atteinte portée aux zones humides par les IOTA et les ICPE

- Article 4 : Encadrer et limiter l'atteinte portée aux zones humides au titre des impacts cumulés significatifs
- Article 5 : Préserver le lit mineur des cours d'eau
- Article 6 : Préserver les zones d'expansion des crues pour assurer les fonctionnalités du lit majeur des cours d'eau

La portée juridique du règlement est basée sur un rapport de conformité, impliquant un respect strict des règles édictées par le SAGE. Ainsi, à compter de la date de publication de l'arrêté approuvant le SAGE, le règlement et ses documents cartographiques sont opposables à toute personne publique ou privée.

Les conclusions de l'évaluation environnementale ont également été présentées : bonne cohérence du SAGE avec les autres plans et programmes, cohérence interne du SAGE, effets positifs sur les thématique « eau » (TVB, milieux aquatiques et humides, qualité de l'eau, biodiversité, sols, ruissellements, usages...) et les thématiques transversales (santé, gouvernance, connaissance, éco-citoyenneté, changements climatiques...) et absence d'effet négatif sur les autres enjeux (air, énergie, déchet...). L'évaluation environnementale n'est pas soumise au vote de la CLE.

La présentation est jointe à ce compte rendu.

Adoption du projet de SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer à soumettre à la consultation du public

Avant de mettre le projet de SAGE au vote, M. Messenger invite l'assemblée à s'exprimer sur ce projet et à poser toutes questions.

M. Joachim ROGEON (Chambre régional d'agriculture d'Ile de France) souhaite connaître la stratégie de la CLE en cas de projet identifié DUP et donc dérogeant aux articles 3 et 4 du présent règlement, pour faire appliquer les séquences « éviter » et « réduire » la destruction de zones humides et limiter au maximum les possibilités de compensation qui leur sont offertes.

Mme Lydia PROUVE (Agence de l'eau) précise que peu de projets entrent dans cette catégorie et que le travail en amont avec le porteur de projet est fondamental.

M. Jean-Pierre DAUX (CA Plaine Vallée) se demande si le projet de SAGE (notamment les points relatifs aux ruissellements et inondations) ne s'oppose pas à la prise de compétence GEMAPI par les collectivités.

Mme Emmanuelle PAILLAT (cabinet d'avocat Paillat-Bory-Conti) explique que la GEMAPI modifie la gouvernance mais en aucun cas les objectifs du SAGE et les actions qui vont en découler.

M. Guy MESSAGER (Président de la CLE) précise que ces deux points se complètent.

M. Daniel NENIN (ASSARS) espère que le projet de SAGE va aboutir à la mise en place d'actions concrètes sur le territoire notamment pour la gestion des inondations.

M. Bernard BREUIL (DEA 93) souhaite que le périmètre du PPRI Croult et Petit Rosne soit étendu à l'aval (dans le département de Seine Saint Denis) pour prendre en compte les débordements sur l'ensemble du bassin versant de la Vieille Mer.

Il souligne également qu'il est content d'aboutir à cette première version de SAGE mais qu'il reste encore du chemin pour visualiser les résultats en découlant.

Mme Amparo MARTAUD (SIARE) souligne que les objectifs affichés dans le projet de SAGE permettent de faire le lien entre deux thématiques souvent conflictuelles à savoir la protection de la

ressource en eau et la place de l'eau dans la ville. Les objectifs affichés dans le PAGD et notamment les délais, sont une aide importante pour la planification des actions au sein de chaque collectivité. De nombreuses études sont affichées dans le SAGE. Celles-ci sont nécessaires à la connaissance du territoire et à la compréhension du fonctionnement hydraulique, élément indispensable à la prévention des inondations.

Le projet de « lac d'Enghien baignable en toute saison » porté par Jean-Pierre ENJALBERT, Président du SIARE, est un vrai projet qui met l'accent sur la conformité des branchements et renvoie sur les problématiques liées aux pouvoirs de police entre les maires et les présidents d'agglomération.

M. Christian LAGRANGE (EPT Est Ensemble) souligne que les travaux de renouvellement des réseaux sont extrêmement coûteux (tant au niveau financier qu'humain). Pour Est Ensemble, la réhabilitation des réseaux a été estimée à près de 300 millions d'euros dont 77 millions d'euros de travaux très urgents. Les collectivités voisines sont dans le même cas.

M. Guy MESSAGER informe que les aides du 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau sont plus incitatives sur la politique de renouvellement des réseaux que le 10^{ème} programme. De plus, les taux d'intérêt appliqués par la caisse des dépôts n'ont jamais été aussi bas. Les conditions actuelles sont donc très favorables pour investir.

Mme Lydia PROUVE précise que dans le 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau, les aides relatives à l'assainissement ont glissé de la sphère station d'épuration (les aides seront désormais allouées uniquement au projet allant au-delà de DERU) à celle des réseaux.

M. Bernard LOUP (Val d'Oise Environnement) interpelle les élus quant à leurs responsabilités face à la construction de nouveaux projets aberrants (du type triangle de Gonesse) alors qu'il y a tant à faire pour gérer l'existant et les problématiques actuelles. Les fonds publics doivent être utilisés à bon escient.

M. Frédéric VERNHES (CCI 95) complète que le développement économique du territoire ne pourra se faire que si les problèmes actuels sont maîtrisés notamment les phénomènes de ruissellement.

M. Guy MESSAGER réitère la volonté de mettre en place une structure porteuse locale plutôt que de s'orienter vers un portage du SAGE par l'EPTB des Grands Lacs de Seine.

M. Sébastien MEURANT (St Leu la Forêt) souligne que ce qui ne se voit pas est mis de côté par les élus. Le SAGE s'intéresse à de nombreux aspects non visibles pour la population (réseaux, rivières enterrées, pollution) ce qui a pour effet de les mettre en lumière. Il encourage également à poursuivre le travail sur le long terme.

M. Guillaume MORET (Chambre régional d'agriculture d'Ile de France) remercie le Président d'avoir associé la Chambre d'agriculture à l'ensemble des réunions de construction du SAGE. Il note que les échanges se sont faits dans le respect et dans le partage et que la chambre d'agriculture continuera de veiller à ce que les projets soit acceptables par tous, tout en préservant au mieux les intérêts des agriculteurs.

M. Jean-Noël HUETTE (FPPMA 75, 92, 93, 94) met l'accent sur l'importance de la sensibilisation notamment pour la prévention du risque inondation. Des actions de communication doivent être menées vers les habitants. Les collégiens constituent une cible de choix pour ce type d'action.

M. Robert HALIFAX (Environnement 93) met en perspective les phénomènes d'inondation et de bétonnage du lit mineur de cours d'eau. Phénomènes qui peuvent avoir des impacts en amont sur la dissolution du gypse.

M. Bernard LOUP insiste sur le fait que tous les acteurs (élus, usagers, professionnels...) doivent prendre part à la préservation de la ressource en eau et qu'il faut se nourrir des retours d'expériences dans des domaines très divers (agricoles, aménagement...)

Mme Lydia PROUVE se félicite du travail accompli, de la méthodologie employée, des objectifs ambitieux définis et de l'assiduité des différents acteurs aux travaux d'élaboration du SAGE. Elle note que les acteurs ont su prendre de la hauteur avec la mise en avant d'autres dimensions (usage, aménagement, paysage,...) qui ont donnée au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer une dimension particulière.

Il est procédé au vote à main levée.

Résultat du vote :

- Pour : 44
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le projet de SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.
Le présent projet de SAGE sera soumis à la consultation des assemblées.

M. Guy MESSAGER conclut la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h35.

Guy MESSAGER



Président de la CLE

